

LA VISION D'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE QUÉBÉCOISE (UPA)



À son congrès général de 2009, l'Union des producteurs agricoles adoptait à l'unanimité sa vision d'une future politique québécoise. Intitulée *Le pouvoir de se nourrir*, cette vision repose sur une agriculture pratiquée par une multitude de fermes ancrées dans toutes les régions, fournissant à la population des aliments sains, produits dans une perspective de développement durable et d'équité.

Pour les producteurs et productrices agricoles du Québec, le projet rassembleur qui découle de cette vision permettra de jeter les bases d'un contrat social renouvelé entre les agriculteurs, la population et le gouvernement.

POUR ASSURER L'AVENIR DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE, LA FUTURE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE PROPOSE L'ATTEINTE DE QUATRE GRANDS OBJECTIFS.

1) L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Le pouvoir de se nourrir, c'est avant tout la capacité du Québec de définir sa propre politique agricole et alimentaire dans le respect du modèle agricole qu'il privilégie.

Les accords sur le commerce international, notamment ceux de l'OMC, ont forcé les pays à considérer les produits agricoles au même titre que tous les autres produits de consommation vendus sur les marchés d'import-export. Ces accords ont placé en concurrence des millions d'agriculteurs à travers le monde, au mépris des conditions climatiques et économiques très différentes avec lesquelles ils doivent composer.

Les pays ont droit de décider eux-mêmes de la façon dont ils utilisent leur territoire, développent leur agriculture, établissent leurs normes et se protègent contre les importations susceptibles de déstabiliser leur marché et de porter atteinte à leur autonomie alimentaire.

À cet effet, l'UPA propose six moyens d'atteindre cet objectif.

- Faire la promotion à l'échelle internationale de l'exception agricole par la création d'un Secrétariat à la spécificité agricole.
- **Établir la réciprocité des normes** en implantant un bureau de surveillance des produits importés et l'instauration de mesures de réciprocité aux frontières.
- **Promouvoir l'achat local** en reconnaissant et en soutenant Aliments du Québec comme label officiel des produits québécois; en établissant un pourcentage minimal de produits québécois sur les tablettes; en se donnant des politiques incitant les institutions gouvernementales, paragouvernementales et municipales ainsi que les sociétés d'État à privilégier les produits du Québec; en misant sur les réseaux courts de commercialisation (marchés publics, agrotourisme, projets d'agriculture soutenus par la communauté...).
- **Instaurer l'étiquetage des produits** en éliminant toute ambiguïté quant à l'origine des produits; en revendiquant, auprès des autorités fédérales, des modifications à l'actuel système d'identification et à l'étiquetage relatif à la provenance des aliments (minimum de 85 % de contenu canadien); en rendant obligatoire l'indication de l'origine des produits agroalimentaires.
- **Encourager les appellations réservées** en instaurant des actions concrètes pour appuyer le développement des appellations réservées et des termes valorisants (études de faisabilité, regroupements des producteurs pour la mise en marché de produits d'appellations, aides adaptées aux modes de production spécifiques). Cet encouragement doit se faire en complé-

ment de l'agriculture dite conventionnelle, les produits de créneau ou de niche, de par leur spécificité et leur nature, ne pouvant occuper qu'une très petite part de l'ensemble des produits alimentaires consommés.

- **Accorder un soutien à la hauteur des besoins** pour relever les nombreux défis qui confrontent aujourd'hui le secteur agricole en matière d'**autonomie** alimentaire, de production d'aliments **sains et diversifiés**, de développement durable et d'**équité** entre les maillons de la filière alimentaire. La future politique agricole et alimentaire du Québec devra bénéficier d'un soutien de l'État à la hauteur des besoins.

2) L'ACCÈS À DES ALIMENTS SAINS ET DE QUALITÉ

Le pouvoir de se nourrir passe par la reconnaissance du rôle fondamental que joue l'agriculture au regard de la santé de la population ainsi que par la capacité des individus de faire des choix éclairés et d'avoir accès à des aliments sains et diversifiés. La qualité, la salubrité et désormais la traçabilité sont des caractéristiques dont dépend étroitement la confiance des consommateurs envers les aliments et leur mode de production.

À cet effet, l'UPA propose deux moyens d'atteindre cet objectif.

- **Encourager la mise en oeuvre de programmes de traçabilité** de la terre à la table en développant des programmes visant la mise en place et le maintien de systèmes de traçabilité et d'assurance qualité adaptés aux différents secteurs de production.
- **Instituer des cours sur l'alimentation raisonnée** dans le parcours scolaire des étudiants qui permettent de faire des liens entre le contenu de leur assiette et le producteur du coin ou celui qui se trouve sur un autre continent, entre leurs pratiques et leur réalité socio-économique respectives, etc. Cela permettrait de former des citoyens informés sur les meilleurs choix alimentaires à faire.

3) LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES SECTEURS AGRICOLE ET FORESTIER

L'agriculture est la source de l'alimentation, mais c'est aussi un agent de protection du territoire et de l'environnement ainsi qu'un levier de premier plan du développement économique et social, autant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle régionale. La prise en compte de cette réalité exige l'adoption d'une stratégie concertée en agroenvironnement et la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture.

L'UPA propose sept moyens d'atteindre cet objectif.

- **Adopter une stratégie concertée en agroenvironnement** en soutenant la nouvelle stratégie agroenvironnementale (2010-2020) élaborée par les producteurs agricoles, qui pourrait constituer un élément clé de la future Politique agricole et agroalimentaire.
- **Soutenir la multifonctionnalité de l'agriculture** en raison des externalités qu'elle procure en instaurant un programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, accessible à toutes les entreprises.
- **Encourager l'élaboration de plans de développement de la zone agricole** en favorisant la mise en valeur des ressources du milieu dans une perspective de croissance ou de diversification des activités agricoles et forestières, et en accompagnant les producteurs dans cette démarche. Dans un souci de succès de l'exercice, il serait toutefois souhaitable que les MRC aient préalablement adopté un schéma d'aménagement et de développement conforme aux orientations gouvernementales et planifier à long terme le développement résidentiel par le biais du traitement d'une demande à portée collective comme prévu à l'intérieur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (article 59).
- **Adopter une politique jeunesse en agriculture** afin de favoriser l'établissement des jeunes agriculteurs et agricultrices compétents et bien formés sur les fermes québécoises. Cette politique devrait s'attaquer au double problème de la difficulté d'accès aux capitaux des jeunes et aux fonds de retraite nécessaires aux cédants.
- **Instaurer un régime d'épargne et d'investissement forestier** qui permette de mieux synchroniser l'imposition des revenus et la période des dépenses d'aménagement forestier, de manière à favoriser les investissements sur les terres forestières.
- **Soutenir la recherche, le développement et le transfert technologique** pour faciliter l'adaptation des entreprises agricoles confrontées à un environnement en perpétuel changement et de plus en plus compétitif en appuyant les initiatives de recherches publiques dans ce domaine.
- **Accroître le potentiel de développement énergétique** du Québec en orientant la diversification des sources énergétiques vers celles qui émettent moins de CO₂, notamment en mettant l'agriculture et la foresterie à contribution.

4) L'ÉQUITÉ POUR TOUS LES PRODUCTEURS AGRICOLES

Le pouvoir de se nourrir nécessite une agriculture efficace, dynamique et diversifiée, répondant aux attentes de la population. Il suppose également que les gens vivant de l'agriculture retirent un revenu comparable à celui des autres secteurs économiques.

Il implique aussi que les produits agricoles soient transformés ici et que les distributeurs s'approvisionnent d'abord en produits d'ici. Il commande, en outre, une filière agroalimentaire forte dont tous les maillons œuvrent en concertation et où la plus-value est répartie équitablement.

Dans l'atteinte de ce quatrième et dernier objectif, l'UPA propose trois moyens.

- **Soutenir la mise en œuvre d'un plan de développement sectoriel stratégique** pour favoriser le maintien et le développement de l'industrie agricole nationale, hausser la qualité des produits et leur volume et, ultimement, accroître la contribution des entreprises agricoles à la création de la valeur écoulee sur les marchés.
- **Assurer une sécurité du revenu adaptée à chacun des secteurs de production** dans un souci d'équité pour les producteurs et pour garantir une offre constante de produits alimentaires de qualité à des prix stables et abordables pour tous. Ce soutien est capital compte tenu des risques élevés associés à la production et au marché.
- **Établir une convention de mise en marché de la production jusqu'à la distribution** en impliquant l'ensemble des partenaires de la filière agroalimentaire et en convenant d'ententes de mise en marché entre producteurs, transformateurs et distributeurs afin d'assurer une place aux produits québécois sur les tablettes des épiceries.

SOURCE

UPA, Le pouvoir de se nourrir, UPA, décembre 2009, réédité septembre 2010.

[http://www.upa.qc.ca/SiteWeb_UPA/documents/DCVS/Le-pouvoir-de-se-nourrir\(document-complet\).pdf](http://www.upa.qc.ca/SiteWeb_UPA/documents/DCVS/Le-pouvoir-de-se-nourrir(document-complet).pdf)